

2008/8905 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE
ALAIN FOURNIER – 28, RUE BERTY ALBRECHT - 69008
LYON – MONTANT DE L'OPERATION 200 000 € -
OPERATION 08013002 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

« Une opération de réhabilitation et d'entretien du groupe scolaire
portant sur la mise en conformité électrique, le remplacement des menuiseries
extérieures et la rénovation de la couverture a été réalisée.

L'intérieur des locaux de l'école étant en mauvais état, notamment les
salles de classes, il est proposé de réaliser des travaux complémentaires
d'aménagement pour un montant de 200 000 € dont 50 000 € pour le
mobilier ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et
Travaux ;

DELIBERE

1 - La réalisation de travaux d'aménagement dans le groupe scolaire
Alain Fournier sis 28, rue Berty Albrecht à Lyon 8^e, est approuvée.

2 - Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite
supérieure des dépenses afférentes à cette opération est fixé à 200 000 € TTC
dont 50 000 € pour le mobilier.

3 - M. le Maire est autorisé à lancer les marchés, solliciter le permis
de construire ou de démolir ou la déclaration préalable de travaux afférents.

4 - La dépense en résultant, soit 200 000 €, sera financée par des
crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon, programme 20, AP
n° 2008-1, opération 08013002 et sera imputée sur les natures comptables 2313
et 2184, fonction 213 après transfert de 200 000 € de l'opération 08013001,
groupe scolaire Alain Fournier à Lyon 8^e, programme 20, dont l'AP
n° 2005-32 est ramenée de 1 545 000 € à 1 345 000 €, selon la décomposition
de l'échéancier suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas de
chantiers ou autres pouvant survenir :

- en 2008 : 100 000 euros dont 25 000 € de mobilier ;
- en 2009 : 100 000 euros dont 25 000 € de mobilier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE